



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2018**

**RÉSOLUTION n°2018 - 18**

**Marché relatif à la couverture de l'accord national du régime de prévoyance  
des ouvriers forestiers et personnel de droit privé**

- Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;
- Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offres en date du 20 septembre 2018 ;
- Sur le rapport du Directeur général et après en avoir débattu ;

**Le Conseil d'administration,**

Autorise le Directeur général à signer le marché avec la société :

- ARGANCE - KLESIA

Le Président du Conseil d'administration,



Jean-Yves CAULLET